

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélie 2020 Inc	Numéro de permis 2020037	Date d'inspection Le 21 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mélie 2020		Numéro de téléphone (506) 783-7793	
Adresse 2009 322 Route Robertville NB E8K 2S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de renouvellement de permis.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la loi Service à la petite enfance et ses règlements.
- Je recommande le renouvellement pour ce permis.
- Lors de ma visite, les activités suivantes ont été observées: jeux extérieurs, lavage des mains, changement de la couche, l'heure du dîner et la sieste.

original signé par
Mona Martin

21 juillet 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date